CFA ESEIS
Centre de Formation d'Apprentis

SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX : **LE CHOIX N°1 POUR MISER SUR L'AVENIR !**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

EN 2023, LE CIRCUIT DE VERSEMENT ET D'AFFECTATION DE VOTRE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ÉVOLUE !

DÉCOUVRIR
PARTAGER
SE SPÉCIALISER
ENTREPRENDRE
PARTICIPER
SE FORMER
S'ENGAGER

www.eseis-afris.eu

L'APPRENTISSAGE À L'ESEIS AVEC NOTRE CFA

Nous formons des jeunes aux métiers de l'intervention sociale, nous répondons aux exigences d'un accompagnement spécifique d'alternants et nous favorisons des besoins de recrutement, en particulier sur les métiers en tension ou émergents.

POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE ?

En orientant votre taxe d'apprentissage vers l'ESEIS, vous permettez de soutenir des projets innovants de développement de l'école autour de la professionnalisation et de concourir activement à la formation de vos futurs collaborateurs.

Vous permettez aux apprentis de notre école et aux entreprises partenaires de se rencontrer et de construire ensemble des solutions face aux enjeux sociétaux de demain.

Vous contribuerez activement à la bonne insertion professionnelle de nos jeunes diplômés.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises afin de contribuer au développement de l'apprentissage.
En 2023, les employeurs effectuent la déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (soit 0,09 % de la masse salariale 2022) auprès de l'Urssaf Caisse nationale et de la MSA sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023). Ces dernières versent ensuite les montants collectés à la Caisse des Dépôts.

NOS ENGAGEMENTS

- Organiser une **journée de l'apprentissage** une fois par an pour tous les apprentis de toutes les filières confondues autour de thématiques professionnelles innovantes. Des conférences seront organisées autour des besoins repérés en lien avec les employeurs
- Organiser un **job dating** une fois par an
- Proposer des **évènements pour favoriser la mixité** au sein de leurs structures en **sensibilisant** les formateurs, les maitres d'apprentissage et les apprentis.
- Mettre en place des actions d'information sur la **mixité des métiers**.

La collecte de la taxe d'apprentissage constitue une ressource pour mener à bien ces missions.
L'ESEIS a plus que jamais besoin de votre soutien.

COMMENT EFFECTUER VOTRE VERSEMENT ?

En 2023, le circuit de versement et d'affectation de votre solde de la taxe d'apprentissage évolue !
Plus de versement en direct à l'ESEIS

1 — EN AMMONT

En avril : Communiquez vos éléments comptables via la DSN (Déclaration Sociale Nominative).

Le 5 ou 15 mai : Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF et la MSA.

2 — SE CONNECTER À LA PLATEFORME SOLTÉA

Connection à la plateforme SOLTéA pour désigner le ou les établissements, composantes, établissements secondaires ou formations que vous souhaitez soutenir.

Cliquez ici pour y accéder

3 — AFFECTER VOTRE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Sélectionner l'ESEIS comme bénéficiaire via le moteur de recherche.

CODE UAI Strasbourg : 0671555 B
CODE UAI Schiltigheim : 0672844 C
CODE UAI Mulhouse : 0682067 C

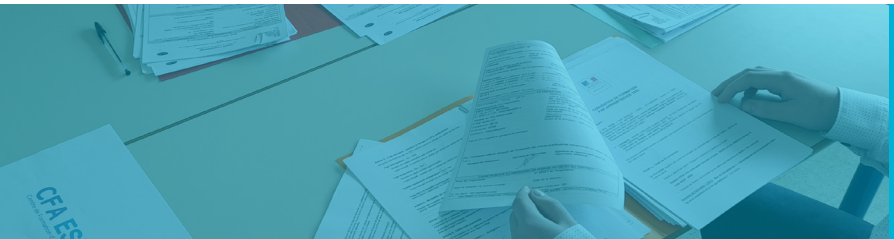

NOUS CONTACTER

CFA DE l'ESEIS :
03 88 18 61 75 - cfa@eseis-afris.eu